



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/818  
1er décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 133 b) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGEES  
DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	2
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS .....	4 - 5	2
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES .....	6 - 8	3
IV. DEPENSES EFFECTIVES ET PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES POUR LES PERIODES ALLANT DU 1er FEVRIER 1988 AU 31 JANVIER 1991 .....	9	4
V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er FEVRIER 1990 AU 31 JANVIER 1991 .....	10 - 11	4
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION .....	12	4
VII. OBSERVATIONS .....	13	5

ANNEXE

I. Dépenses effectives et prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1990 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1990 au 31 janvier 1991 .....	6
II. Renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1990 au 31 janvier 1991 .....	7

24P -

## I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/229 du 21 décembre 1988 relative au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au paragraphe 5 de laquelle elle a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour les opérations de la FINUL jusqu'à concurrence d'un montant brut de 11 903 500 dollars (soit un montant net de 11 714 500 dollars) pendant la période de 12 mois commençant le 1er février 1989, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 617 (1988) du 29 juillet 1988.

2. Le 30 janvier 1989, le Conseil de sécurité, par sa résolution 630 (1989), a prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période intérimaire allant du 1er février au 31 juillet 1989.

3. Le 31 juillet 1989, le Conseil de sécurité, par sa résolution 639 (1989), a prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période intérimaire de six mois, jusqu'au 31 janvier 1989.

## II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

4. Au 30 septembre 1989, le Secrétaire général avait reçu au total 1 324 400 000 dollars de contributions pour les opérations de la FINUL, sur le montant de 1 691 700 000 dollars qui avait été réparti entre les Etats Membres pour les périodes allant de l'établissement de la Force, le 19 mars 1978 au 31 janvier 1990. Sur le solde non acquitté (367,3 millions de dollars), 138,7 millions de dollars seulement peuvent être considérés comme recouvrables à l'heure actuelle, ce qui laisse un déficit de 228,6 millions de dollars, dont un montant de 19,6 millions de dollars inscrit à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A du 10 décembre 1981.

5. Le tableau ci-après indique l'état des contributions.

Etat des contributions aux opérations de la FINUL  
au 30 septembre 1989

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Période allant du</u> <u>19 mars 1978 au</u> <u>31 janvier 1990</u>
Crédits ouverts	1 563,3
Engagement de dépenses supplémentaires autorisées	142,8
Moins : Recettes accessoires déduites	( 14,4)
	<hr/>
Montants répartis entre les Etats Membres	1 691,7
Paielements reçus	(1 324,4)
	<hr/>
Solde à recevoir	367,3
	<hr/>
Montant estimatif du solde recouvrable	( 138,7)
	<hr/>
Montant estimatif du déficit	228,6
	<hr/> <hr/>

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6. Au paragraphe 8 de sa résolution 43/229, l'Assemblée générale a de nouveau invité les Etats Membres à fournir pour la FINUL des contributions volontaires tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Comme suite à cet appel, les contributions volontaires indiquées ci-après ont été reçues du Gouvernement suisse :

a) Fourniture d'un cryptographe et formation d'un technicien radio à l'entretien et à la réparation du matériel;

b) Evacuation d'urgence par avion sanitaire du personnel malade ou blessé des missions de maintien de la paix et de bons offices des Nations Unies. Ce service a été utilisé à deux occasions pour évacuer du personnel militaire en Irlande et en Norvège.

La contribution en espèces de 3 millions de dollars versée par le Gouvernement japonais, dont il a été fait état précédemment à l'Assemblée (voir A/43/826/Corr.1), a été utilisée pour acheter du matériel logistique et des fournitures qui n'avaient pas été prévus au budget.

7. Les Etats Membres ont également été invités à verser des contributions volontaires en espèces au Compte d'attente établi en application de la résolution 34/9 D du 17 décembre 1979. Au 30 septembre 1989, des contributions volontaires totalisant 2,9 millions de dollars avaient été reçues de gouvernements. Sur ce montant, 1,6 million de dollars ont été versés par le Gouvernement suisse pour la période allant du 1er octobre 1988 au 30 septembre 1989.

/...

8. Comme il est indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, le Compte spécial de la FINUL accusait au 30 septembre 1989 un déficit de 228,6 millions de dollars. En conséquence, la FINUL se trouve dans l'impossibilité de faire face à court terme à ses dépenses, en particulier en ce qui concerne les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, sommes qui ne sont jamais payées en temps voulu ni intégralement conformément aux taux fixés par l'Assemblée générale. Les pays qui fournissent des contingents ont continué de faire part au Secrétaire général de leur très vive inquiétude devant cette situation, qui impose une lourde charge à leurs gouvernements. Jusqu'à présent, le Compte d'attente établi conformément à la résolution 34/9 D de l'Assemblée générale n'a pas rempli son objet, qui était d'alléger la charge qui pèse ainsi sur les pays qui fournissent des contingents.

IV. DEPENSES EFFECTIVES ET PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES POUR  
LES PERIODES ALLANT DU 1er FEVRIER 1988 AU 31 JANVIER 1990

9. On trouvera à l'annexe I le détail des décaissements et des engagements de dépenses de la FINUL pour les deux périodes de 12 mois allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1990.

V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU  
1er FEVRIER 1990 AU 31 JANVIER 1991

10. On prévoit que, sur la base d'un effectif moyen de 5 850 hommes, les dépenses mensuelles de la FINUL pendant la période de 12 mois commençant le 1er février 1990 s'élèveront à un montant brut de 12 001 000 dollars (soit un montant net de 11 806 000 dollars). On trouvera à l'annexe I un état récapitulatif des prévisions de dépenses et, à l'annexe II, des renseignements supplémentaires à ce sujet.

11. Si le Conseil de sécurité prenait à l'avenir au sujet du statut de la Force des décisions qui obligent à engager pour la FINUL, pendant la période durant laquelle le Secrétaire général serait autorisé à engager des dépenses et à répartir les montants comme prévu au paragraphe 12 ci-après, des dépenses supplémentaires en sus du montant maximum de celles qu'il serait ainsi autorisé à engager, le Secrétaire général demanderait alors l'autorisation d'engager ces dépenses supplémentaires à l'Assemblée générale si elle est réunie à ce moment en session ordinaire, sinon il engagerait initialement les dépenses supplémentaires en vertu des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1990-1991, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Dans ce dernier cas, si les montants nécessaires dépassaient le montant maximum prévu dans la résolution de l'Assemblée générale, il faudrait convoquer celle-ci en session extraordinaire pour examiner la question.

VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE  
A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

12. Les mesures qui seraient nécessaires pour assurer le financement de la FINUL jusqu'à présent et à l'avenir sont les suivantes :

/...

a) Pour les périodes correspondant au mandat allant du 1er février 1989 au 31 janvier 1990, l'Assemblée générale devrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 142 842 000 dollars (soit un montant net de 140 574 000 dollars) correspondant aux dépenses qui ont été autorisées en vertu du paragraphe 5 de sa résolution 43/229;

b) En ce qui concerne les périodes postérieures au 31 janvier 1990, l'Assemblée générale devrait, selon qu'il conviendrait, ouvrir des crédits ou autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements pour faire face aux dépenses de la Force et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 janvier 1990.

#### VII. OBSERVATIONS

13. Du fait que certains Etats Membres n'ont pas acquitté leurs contributions pour la FINUL, le Compte spécial de la FINUL accuse un déficit accumulé. En conséquence, comme il a déjà été dit dans le passé, l'Organisation continue à être très en retard pour rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les dépenses que ceux-ci ont engagées du fait de leur participation à la FINUL. Le Secrétaire général est extrêmement préoccupé de cet état de choses, tant par principe que pour des raisons pratiques. Le déficit actuel impose une charge inéquitable et de plus en plus lourde aux pays qui fournissent des contingents, en particulier aux moins riches d'entre eux, et risquerait, s'il n'est pas remédié à cette situation, de compromettre le déroulement de l'opération. En conséquence, le Secrétaire général lance un appel des plus pressants à tous les Etats Membres pour leur demander d'acquitter sans retard leurs contributions. Etant donné l'urgence de la question, le Secrétaire général lance aussi un appel aux gouvernements qui sont en mesure de le faire pour leur demander d'envisager de verser, à titre de mesure pratique, des contributions volontaires au Compte d'attente de la FINUL, qui a été établi par l'Assemblée générale pour faciliter le remboursement des gouvernements qui fournissent des contingents, du matériel et des fournitures à la Force.

ANNEXE I

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Dépenses effectives et prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1990 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1990 au 31 janvier 1991

(Chiffres arrondis, en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses effectives 1988/1989</u>	<u>Prévisions de dépenses révisées 1989/1990</u>	<u>Prévisions de dépenses 1990/1991</u>
<b>1. <u>Dépenses locales</u></b>			
a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	2 677	2 747	2 747
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	13 149	12 907	16 071
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	514	410	415
d) Rations	7 948	7 950	7 950
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	2 923	3 000	3 080
f) Location d'aéronefs	4 609	4 200	4 400
g) Communications	121	182	140
<b>2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u></b>			
a) Achat de matériel de transport	2 570	4 300	2 900
b) Achat d'autre matériel	2 500	2 000	2 000
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	9 171	9 748	9 800
d) Fournitures et services	4 664	4 980	4 700
e) Fret, camionnage et messageries	473	524	500
f) Remboursement du matériel appartenant aux contingents	1 643	1 500	1 200
<b>3. <u>Relève des contingents</u></b>	8 203	8 270	8 400
<b>4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u></b>	2 960	2 000	2 000
<b>5. <u>Bien-être et loisirs</u></b>	993	1 000	950
<b>6. <u>Paiements au titre des dépenses relatives aux contingents</u></b>			
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents	69 403	69 470	69 470
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels	4 915	4 914	4 914
<b>7. <u>Système intégré de gestion</u></b>	-	492	55
<b>8. <u>Contributions du personnel</u></b>	1 744	2 248	2 320
<b>Total, rubriques 1 à 8</b>	<u>141 180</u>	<u>142 842</u>	<u>144 012</u>
<b>9. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u></b>	<u>1 744</u>	<u>2 248</u>	<u>2 320</u>
<b>10. <u>Autres recettes</u></b>	<u>20</u>	<u>20</u>	<u>20</u>

/...

ANNEXE II

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses  
pour la période allant du 1er février 1990 au 31 janvier 1991

1 a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU  
aux membres des contingents

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	2 577 300
1989/1990 : montant révisé	2 747 000
1990/1991 : montant prévu	2 747 000

1. Une indemnité journalière est versée à tous les membres des contingents de la Force pour couvrir leurs faux frais personnels. Comme pour les périodes précédentes, le montant de l'indemnité représentera l'équivalent de 1,28 dollar par homme par jour, payable en monnaie locale. Le montant total prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 850 officiers et hommes de troupe pendant la période considérée (365 jours) et comprend un montant représentant 0,5 % de l'indemnité en prévision de chevauchements lors de la relève des contingents.

1 b) Traitements et dépenses connexes de personnel

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	13 148 500
1989/1990 : montant révisé	12 907 000
1990/1991 : montant prévu	16 071 000

2. Le tableau d'effectifs actuel du personnel civil de la FINUL, soit 516 postes en tout, comprend 475 postes dans la zone de la mission (21 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 110 postes d'agent des services généraux, 136 postes d'agent du Service mobile et 208 postes d'agent local), 39 postes d'appoint (16 postes d'administrateur et 23 postes d'agent des services généraux) au Siège de l'Organisation des Nations Unies et 2 postes d'appoint (agents du Service mobile) à l'Office des Nations Unies à Genève. Il faut signaler à ce propos un poste d'appoint en moins dans la catégorie des services généraux et, en contrepartie, un poste d'appoint supplémentaire dans la catégorie des administrateurs. Ce changement tient au fait qu'en raison du classement initial des postes d'agent des services généraux à New York, un poste d'appoint d'agent des services généraux de la Division des services électroniques (Bureau des services généraux) a été reclassé à la catégorie des administrateurs.

3. Le tableau d'effectifs proposé s'établit comme suit, par catégorie et par classe :

/...

<u>Classe</u>	<u>Nombre de postes</u>	
	1989/1990	1990/1991
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
SSG	1	1
D-1	1	1
P-5	5	5
P-4	13	13
P-3	11	11
P-2/1	5	6
Total	36	37
<u>Agents des services généraux</u>		
G-4/1	134	133
<u>Autres catégories</u>		
Agents du Service mobile	138	138
Agents locaux	208	208
Total général	516	516

4. Le tableau ci-dessous indique comment se répartit le crédit prévu pour les traitements et dépenses connexes de personnel, et donne aussi les montants correspondants pour les périodes précédentes. Les montants indiqués correspondent aux postes effectivement occupés. Dans le cas des postes vacants, on a présumé qu'ils seraient occupés pendant une durée d'environ huit mois au cours de la période considérée.

	<u>Montant effectif</u> <u>1988/1989</u>	<u>Montant révisé</u> <u>1989/1990</u>	<u>Montant prévu</u> <u>1990/1991</u>
(En dollars des Etats-Unis)			
i) Traitements et salaires	7 111 100	7 050 000	8 776 000
ii) Dépenses communes de personnel	5 937 200	5 768 000	7 205 000
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe	100 200	89 000	90 000
Total	13 148 500	12 907 000	16 071 000

/...



i) Traitements et salaires - 8 776 000 dollars

5. Le montant prévu comprend 7 133 000 dollars pour les traitements du personnel international et 1 643 000 dollars pour les traitements des agents locaux, y compris le coût du personnel temporaire, la rémunération des heures supplémentaires et le sursalaire de nuit.

ii) Dépenses communes de personnel - 7 205 000 dollars

6. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des indemnités de subsistance (mission) journalières et mensuelles (2 762 000 dollars) et les autres dépenses communes de personnel (4 443 000 dollars). Ces dernières comprennent les indemnités pour charges de famille, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les cotisations au plan d'assurance maladie, les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et des voyages de visite familiale, l'indemnité pour frais d'études et les frais de voyage connexes, le coût des voyages à l'occasion des nominations et des mutations, l'indemnité d'installation, l'allocation-logement, etc.

iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe - 90 000 dollars

7. Le montant prévu ci-dessus doit permettre de couvrir les frais de voyage du commandant de la Force lorsqu'il vient à New York, ceux des fonctionnaires de New York qui doivent se rendre périodiquement auprès de la FINUL, ceux des fonctionnaires de la FINUL qui doivent venir à New York et ceux des fonctionnaires appelés à se déplacer à l'intérieur même de la zone de la mission.

1 c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	514 400
1989/1990 : montant révisé	410 000
1990/1991 : montant prévu	415 000

8. Le montant prévu ci-dessus doit permettre de verser des indemnités de subsistance au personnel militaire stationné dans des lieux d'affectation où il n'a ni logements ni cantines de l'ONU à sa disposition, ainsi qu'au personnel militaire en déplacement autorisé dans la zone de la mission (y compris les voyages des équipages des avions, la relève du personnel des postes avancés, les voyages que nécessite le transport ordinaire des approvisionnements, les tournées d'inspections et les déplacements des officiers d'état-major).

9. La FINUL a des détachements de police militaire à Tyr (cinq personnes), Métulla (quatre personnes), Nahariya (six personnes), Tel-Aviv (six personnes) et Beyrouth (deux personnes). Un détachement de contrôle des mouvements (trois personnes), un représentant de la FINUL, un officier de liaison aérienne, un chauffeur et un garde sont stationnés à Beyrouth. Là où l'ONU met des logements à la disposition du personnel, l'indemnité de subsistance journalière autorisée est réduite de 50 %. Le montant prévu a été calculé à raison de 48 dollars par jour au Liban et de 34 dollars par jour en Israël.

/...

1 d) Rations

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	7 947 800
1989/1990 : montant révisé	7 950 000
1990/1991 : montant prévu	7 950 000

10. Le montant prévu doit permettre de nourrir le personnel militaire de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont distribuées en fonction des normes approuvées. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 850 hommes, après application d'un abattement de 5 % pour rations non utilisées afin de tenir compte des membres du personnel stationné dans des lieux d'affectation où il n'y a pas de cantine et de ceux qui sont en déplacement autorisé, en permission ou absents de leur cantonnement pour d'autres raisons.

1 e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	2 922 800
1989/1990 : montant révisé	3 000 000
1990/1991 : montant prévu	3 080 000

11. Les montants jugés nécessaires pour la période considérée sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et expliqués ensuite de façon détaillée. Le tableau permet aussi de comparer les coûts avec ceux des périodes précédentes.

	<u>Montant effectif 1988/1989</u>	<u>Montant révisé 1989/1990</u>	<u>Montant prévu 1990/1991</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
i) Location de locaux	102 000	110 000	110 000
ii) Entretien, réparation et aménagement de locaux	2 089 300	1 950 000	2 000 000
iii) Approvisionnement en eau et en électricité	82 200	170 000	170 000
iv) Construction de locaux	649 300	770 000	800 000
Total	<u>2 922 800</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 080 000</u>

i) Location de locaux - 110 000 dollars

12. Les dépenses prévues pour la location des locaux nécessaires à la Force sont indiquées ci-après :

Dollars E.-U.

a) Beyrouth (bureaux, salles de conférence et installations d'accueil pour les fonctionnaires de passage et logements destinés à la police militaire et au personnel de contrôle des mouvements)	60 000
b) Logements destinés au personnel militaire à Métulla, Tel-Aviv et Nahariya; centre d'information et d'évacuation/permanence de l'OLAT à Nahariya	16 700
c) Installations pour véhicules (atelier de réparations et centre de répartition des véhicules à Nahariya, ateliers d'entretien à Tibnin et dépôt de carburants)	33 300
Total	<u>110 000</u>

ii) Entretien, réparation et aménagement de locaux - 2 000 000 dollars

13. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures, matériaux et travaux ci-après :

a) Fournitures et matériaux pour petits travaux d'entretien, de réparation et de transformation des locaux, notamment ciment, gravier, sable, parpaings de ciment, béton prémélangé, bois de charpente, peinture, pinceaux, tôle ondulée, fournitures de plomberie, produits métalliques, carreaux, revêtements de sol, contreplaqué et matériel divers (470 000 dollars);

b) Eléments pour bâtiments préfabriqués (300 000 dollars);

c) Câbles, matériel et fournitures diverses pour constructions électriques (175 000 dollars);

d) Construction de grilles et barrières de sécurité et de guérites (60 000 dollars);

e) Travaux contractuels d'entretien, notamment bitumage, revêtement des aires de stationnement des bataillons, amélioration des égouts, construction de déversoirs d'orage, installation de dispositifs de récupération de graisse et d'huile, extension des dispositifs de lutte contre les incendies, construction d'ouvrages en béton renforcé, réparation de la toiture de divers bâtiments, réfection des cuisines et des cantines et rénovation des installations hospitalières (995 000 dollars).

/...

iii) Approvisionnement en eau et en électricité - 170 000 dollars

14. Le montant prévu doit permettre d'approvisionner en eau le quartier général de la FINUL et les contingents (150 000 dollars). Il comprend en outre 20 000 dollars pour les frais d'électricité.

iv) Construction de locaux - 800 000 dollars

15. Le montant prévu doit permettre d'acheter les éléments ci-après :

- a) Toilettes et douches de campagne (170 000 dollars);
- b) Logements préfabriqués de dimensions et de configurations diverses (500 000 dollars);
- c) Conteneurs (transport maritime) usagés pour entreposage hermétique (10 000 dollars);
- d) Cuisines mobiles préfabriquées (110 000 dollars).
- e) Cuves septiques en fibre de verre (10 000 dollars).

1 f) Location d'aéronefs

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	4 609 200
1989/1990 : montant révisé	4 200 000
1990/1991 : montant prévu	4 400 000

16. Un montant est prévu pour couvrir le coût de l'utilisation de cinq hélicoptères fournis par le Gouvernement italien, soit un montant total estimé à 4 275 000 dollars, plus 115 000 dollars pour le carburant et les lubrifiants. Les hélicoptères sont utilisés essentiellement pour des patrouilles et des vols de reconnaissance sur l'ensemble de la zone de mission, en particulier aux endroits où l'établissement de postes d'observation et les transports terrestres sont difficiles. Ils sont utilisés aussi pour faire des patrouilles côtières, évacuer les malades et blessés et procéder à des opérations de recherche et de sauvetage. Le montant prévu doit permettre aussi de couvrir le coût des services au sol (10 000 dollars).

1 g) Transmissions

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	120 800
1989/1990 : montant révisé	182 000
1990/1991 : montant prévu	140 000

/...

17. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des communications (hormis les dépenses de personnel et de matériel) à Genève, à New York et à Pise ainsi qu'entre les centres d'opérations de la FINUL, à savoir les services télégraphiques et télex (5 000 dollars), les appels téléphoniques et la location de lignes (127 000 dollars), la location de boîtes postales et l'affranchissement du courrier officiel (8 000 dollars).

2 a) Achat de matériel de transport

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	2 570 000
1989/1990 : montant révisé	4 300 000
1990/1991 : montant prévu	2 900 000

18. Le programme d'achat de véhicules est présenté dans le tableau ci-dessous. Tous ces achats sont nécessaires pour remplacer des véhicules qui ont déjà été réformés ou qui vont l'être parce qu'ils sont hors d'usage et qu'il n'est plus rentable de les réparer. Il faut acheter un camion-grue pour soulever des éléments préfabriqués, des conteneurs et des modules de construction en T en béton armé.

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût total</u>
(En dollars E.-U.)			
Berline (grande)	1	15 000	15 000
Berline (légère)	9	11 800	106 200
Break	5	14 300	71 500
Véhicule tous terrains	15	11 300	169 500
Minibus	2	14 800	29 600
Fourgonnette	1	11 800	11 800
Ambulance	1	45 000	45 000
Jeeps	8	14 000	112 000
Car (moyen)	4	40 500	162 000
Camion de transport	32	43 000	1 376 000
Camion-grue	1	198 000	198 000
Camion à benne	1	47 000	47 000
Camion frigorifique	1	53 000	53 000
Camion-citerne	1	55 500	55 500
Elévateur à fourche (lourd)	1	33 500	33 500
Elévateur à fourche (léger)	1	28 500	28 500
Fret	-	-	385 900
<b>Total</b>	<b>84</b>		<b>2 900 000</b>

2 b) Achat d'autre matériel

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	2 500 300
1989/1990 : montant révisé	2 000 000
1990/1991 : montant prévu	2 000 000

19. Le coût estimatif des autres matériels nécessaires est récapitulé dans le tableau ci-dessous, qui indique aussi les montants correspondants pour les périodes précédentes.

	<u>Montant</u> <u>effectif</u> <u>1988/1989</u>	<u>Montant</u> <u>révisé</u> <u>1989/1990</u>	<u>Montant</u> <u>prévu</u> <u>1990/1991</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
i) Matériel de transmissions	1 116 800	745 000	810 000
ii) Groupes électrogènes	263 100	300 000	200 000
iii) Matériel d'entretien et de réparation	314 500	148 000	200 000
iv) Matériel médical et dentaire	28 300	70 000	50 000
v) Matériel pour logements et cantines	175 000	175 000	210 000
vi) Mobilier et matériel de bureau	159 000	165 000	180 000
vii) Matériel d'observation	165 100	142 000	150 000
viii) Tentés	125 600	-	-
ix) Matériel divers	152 900	255 000	200 000
Total	<u>2 500 300</u>	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>

i) Matériel de transmissions - 810 000 dollars

20. Le montant prévu à ce titre doit permettre d'acheter le matériel de transmissions de type civil et de type militaire qui est nécessaire. Il s'agit de remplacer des appareils hors d'usage ou d'acquérir du matériel supplémentaire indispensable :

a) Matériel de transmissions de type civil. Pupitres, stations de base, radios portatives et mobiles, répéteurs, systèmes d'appel unilatéral, terminaux d'émetteur-récepteur à ondes décimétriques, canaux multiplex à ondes décimétriques,

/...

dispositifs d'alarme, terminal de transmissions, modems de données, micro-ordinateurs et imprimantes, bâtis de récepteur, oscilloscopes, générateurs de signaux, analyseur de spectre, appareils d'essai de transmission, fréquencesmètres sélectifs, détecteur de rupture de câble, coupleur directif, chargeurs de batterie, stabilisateurs de tension, panneaux solaires, compresseur et abris pour matériel de transmissions (660 000 dollars);

b) Matériel de transmissions de type militaire. Radios à ondes métriques VRC 6425, radios à ondes métriques PRC 126, téléphones de campagne, chargeurs de batterie et panneaux de commande (150 000 dollars).

ii) Groupes électrogènes - 200 000 dollars

21. Le montant prévu doit permettre d'acheter deux groupes électrogènes de 650 KVA (140 000 dollars), 13 groupes TS2 3PH de 7 KVA (40 000 dollars) et deux groupes HR3 3PH de 26 KVA (20 000 dollars).

iii) Matériel d'entretien et de réparation - 150 000 dollars

22. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de toutes sortes d'outils et de matériel spécialisé nécessaires pour remplacer des articles hors d'usage dans les ateliers d'entretien et de réparation de la Force.

iv) Matériel médical et dentaire - 50 000 dollars

23. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel ci-après : appareil de surveillance de l'anesthésie, unité électrochirurgicale, microscope, brancards et cassettes pour radiographie.

v) Matériel pour logements et cantines - 210 000 dollars

24. Le montant prévu doit permettre d'acheter sur place du matériel supplémentaire pour logements et cantines ou de remplacer des articles usés ou endommagés : tables, chaises, canapés, penderies, lampes de chevet, ventilateurs, aspirateurs, fauteuils, tables de cuisine en acier inoxydable, congélateurs, moulins à légumes, lave-vaisselle, fours, grille-pain, coupe-viande, scies à viande, hachoirs, malaxeurs, fontaines à café, distributeurs de jus, machines à couper le pain, billots de boucher, réchauds à gaz, friteuses, casseroles, récipients et éplucheurs électriques.

vi) Mobilier et matériel de bureau - 180 dollars

25. Ce montant doit permettre l'achat sur place du mobilier et du matériel nécessaires pour remplacer des articles usés ou hors d'usage, tels que chaises, bureaux, classeurs, coffres-forts, machines à écrire, photocopieuses, calculatrices et déchiqueteuses.

vii) Matériel d'observation - 150 000 dollars

26. Le montant prévu couvre l'achat de projecteurs de divers types, notamment pour véhicules, de jumelles de campagne et de jumelles à infrarouge.

viii) Tentes - néant

27. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

ix) Matériel divers - 200 000 dollars

28. Le montant prévu doit permettre de remplacer du matériel usé et d'acheter de nouveaux articles indispensables. Ces articles divers, non énumérés ailleurs dans le présent rapport, sont les suivants : réfrigérateurs, chauffe-eau, réservoirs et châteaux d'eau, appareils de chauffage au mazout, radiateurs, matériel de lutte contre le feu, climatiseurs, dispositifs de chauffage à énergie solaire, lampes-tempête, torches et rayonnages pour entrepôts.

2 c) Entretien et exploitation des véhicules automobiles et d'autres matériel

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	9 170 500
1989/1990 : montant révisé	9 748 000
1990/1991 : montant prévu	9 800 000

29. Le tableau ci-dessous récapitule les montants prévus à ce titre, au sujet desquels on trouvera ensuite des précisions. Il donne aussi les montants correspondants pour la période précédente.

	<u>Montant effectif 1988/1989</u>	<u>Montant révisé 1989/1990</u>	<u>Montant prévu 1990/1991</u>
	(En dollars E.-U.)		
i) Carburants et lubrifiants	2 805 300	2 600 000	2 700 000
ii) Pièces détachées et entretien des véhicules	5 218 500	5 983 000	5 900 000
iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel	1 146 700	1 165 000	1 200 000
Total	<u>9 170 500</u>	<u>9 748 000</u>	<u>9 800 000</u>



i) Carburants et lubrifiants - 2 700 000 dollars

30. Le montant prévu doit permettre d'acheter de l'essence, du gasoil, de l'huile de moteur, des lubrifiants et autres produits pétroliers pour l'exploitation des véhicules automobiles, du matériel mobile lourd et des moteurs fixes. Les montants prévus ont été calculés sur la base des données les plus récentes concernant la consommation effective et sur la base des prix courants des produits pétroliers.

ii) Pièces détachées et entretien des véhicules - 5 900 000 dollars

31. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces détachées nécessaires à l'entretien des véhicules de type militaire (2 000 000 dollars) et de type commercial (3 190 000 dollars) et de couvrir le coût de la remise en état des camions tout terrain (300 000 dollars) et des contrats d'entretien et de réparation passés avec des entreprises locales (410 000 dollars).

iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel - 1 200 000 dollars

32. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces détachées (410 000 dollars) et les frais locaux d'entretien pour les moteurs fixes et autre matériel non consommable tel que groupes électrogènes, machines à écrire, téléimprimeurs, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, ventilateurs électriques, cuisinières, mèches et terminaux d'ordinateur, l'étalonnage de l'appareillage d'essai électronique et la révision d'armes non individuelles, de matériel médical et d'unités de radar dans les pays d'origine des contingents (790 000 dollars).

2 d) Fournitures et services

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	4 664 400
1989/1990 : montant révisé	4 980 000
1990/1991 : montant prévu	4 700 000

33. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures consommables et des services divers énumérés dans le tableau ci-après et au sujet desquels on trouvera ensuite des précisions. Le tableau donne aussi, aux fins de comparaison, les montants correspondants pour la période précédente.

	<u>Montant</u> <u>effectif</u> <u>1988/1989</u>	<u>Montant</u> <u>révisé</u> <u>1989/1990</u>	<u>Montant</u> <u>prévu</u> <u>1990/1991</u>
(En dollars E.-U.)			
i) Vêtements et uniformes	590 700	770 000	626 000
ii) Matériels défensifs de campagne	359 000	470 000	450 000
iii) Fournitures médicales et dentaires	401 900	485 000	500 000
iv) Matériel sanitaire et d'entretien	143 600	165 000	160 000
v) Intendance générale	684 900	743 000	700 000
vi) Fournitures et batteries pour les services de transmissions	852 200	760 000	700 000
vii) Papeterie et fournitures de bureau	259 600	210 000	174 500
viii) Services contractuels	381 500	420 000	350 000
ix) Assurance	674 400	674 000	690 000
x) Consultations médicales et soins d'urgence	106 000	75 000	78 000
xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire	79 400	75 000	80 000
xii) Services de vérification externe des comptes	53 100	53 000	111 500
xiii) Fournitures et services divers	78 100	80 000	80 000
Total	<u>4 664 400</u>	<u>4 980 000</u>	<u>4 700 000</u>

i) Vêtements et uniformes - 626 000 dollars

34. Le montant prévu doit permettre :

a) De distribuer au personnel militaire les articles d'habillement (ONU) qui sont conservés par les hommes lors de la relève des contingents (350 000 dollars);

b) De distribuer des vêtements d'hiver et des sacs de couchage aux contingents auxquels leurs gouvernements respectifs n'en fournissent pas (16 000 dollars);

/...

c) De distribuer aux employés civils locaux et au personnel militaire affectés à certains travaux des articles d'habillement spéciaux et des vastes pare-éclats, nécessaires pour des raisons d'hygiène ou de sécurité (230 000 dollars);

d) De distribuer des uniformes au personnel du Service mobile (30 000 dollars).

ii) Matériels défensifs de campagne - 450 000 dollars

35. Le montant prévu doit permettre d'acheter des rouleaux de fil de fer barbelé pour réseau à boudin, du fil de fer barbelé, des sacs à sable, des piquets de clôture, des barrages métalliques antichars, des explosifs, des gabions, des miradors, des éléments muraux en T, des abris mobiles, du treillis métallique, des parpaings de ciment et pierres pour gabions.

iii) Fournitures médicales et dentaires - 500 000 dollars

36. Le montant prévu doit permettre d'acheter toutes sortes de fournitures médicales et dentaires dont la Force a besoin : médicaments (210 000 dollars), fournitures de laboratoire (40 000 dollars), fournitures chirurgicales et pansements (230 000 dollars) et fournitures dentaires (20 000 dollars).

iv) Matériel sanitaire et d'entretien - 160 000 dollars

37. Le montant prévu doit permettre d'acheter des insecticides, des désinfectants, du papier tue-mouches, du savon et des détergents, des produits chimiques pour la purification de l'eau, des poubelles, des seaux et des cuvettes, de la poudre à récurer et des détersifs, des balais laveurs, des éponges et des brosses.

v) Intendance générale - 700 000 dollars

38. Le montant prévu correspond au coût des articles suivants : gaz butane, fournitures électriques, recharges d'extincteurs, literie, rideaux, moustiquaires, papier hygiénique et serviettes en papier, sacs à ordures, ustensiles de cuisine, vaisselle et couverts, drapeaux, médailles et autocollants des Nations Unies, fournitures photographiques, fournitures d'emballage, bouteilles d'oxygène et d'acétylène, gaz fréon, jerrycans, cartes d'état-major et nappes.

vi) Fournitures et batteries pour les services de transmissions - 700 000 dollars

39. Le montant prévu doit permettre d'acheter les fournitures et pièces de rechange nécessaires pour l'entretien et l'exploitation du système de transmissions de la FINUL. Pour le matériel de type civil, il s'agit d'acheter des pièces de rechange et des fournitures pour le matériel radio et téléphone : batteries, câbles pour interphones, câbles et connecteurs d'antennes, éléments de pylônes et de mâts, pièces de rechange pour satellite et outils divers (300 000 dollars). Pour le matériel radio et téléphonique de type militaire, il s'agit d'acheter des pièces de rechange diverses et des batteries (400 000 dollars).

vii) Papeterie et fournitures de bureau - 174 500 dollars

40. Le montant prévu correspond au coût de toutes sortes de fournitures utilisées dans tous les bureaux de la Force : papier, papier et rubans pour télécopieur, enveloppes, fournitures pour le traitement des données, fournitures pour l'enregistrement et la reproduction des documents, logiciels et autres articles (crayons, stylos, gommes, agrafeuses, rubans de machine à écrire et calendriers).

viii) Services contractuels - 350 000 dollars

41. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services fournis à la Force : blanchissage, nettoyage à sec et services de tailleurs, y compris le nettoyage des vestes pare-éclats, des sacs de couchage et des couvertures pour le personnel militaire et le personnel du Service mobile (142 000 dollars), services de coiffeurs pour le personnel militaire (11 000 dollars), transport de fournitures et de matériel aux postes d'observation et autres positions inaccessibles par la route (1 000 dollars), nettoyage et vidange des fosses d'aisances au quartier général de la FINUL (6 000 dollars), services d'interprétation et de traduction (22 000 dollars), services de sécurité (30 000 dollars), services de décharge (4 000 dollars), réparation des armoires, lits, etc. (10 000 dollars), entretien des bâtiments préfabriqués (40 000 dollars), services d'entretien technique pour les télécommunications et les véhicules blindés de transport de troupes (84 000 dollars).

ix) Assurance - 690 000 dollars

42. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance au tiers contractée par la Force pour son parc de véhicules automobiles (470 000 dollars) et ses hélicoptères (220 000 dollars).

x) Consultations médicales et soins d'urgence - 78 000 dollars

43. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des soins donnés aux membres du personnel militaire malades et blessés et des soins dentaires d'urgence, lorsque le traitement ne peut être assuré par une unité médicale ou dentaire de la Force.

xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire - 80 000 dollars

44. Le montant prévu concerne l'affranchissement du courrier personnel que les membres des contingents envoient dans leurs pays d'origine.

xii) Services de vérification externe des comptes - 111 500 dollars

45. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification externe des comptes de la Force.

xiii) Fournitures et services divers - 80 000 dollars

46. Le montant prévu doit permettre de réparer les bâches des véhicules, de recouvrir le mobilier, de couvrir les commissions bancaires, les frais juridiques, le coût de publications juridiques et des dépenses diverses relatives aux chiens de patrouille.

2 e) Fret, camionnage et messageries

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	473 200
1989/1990 : montant révisé	524 000
1990/1991 : montant prévu	500 000

47. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du transport et de la manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission, lorsque ces frais ne sont pas prévus à d'autres rubriques, ainsi que les frais d'expédition de la valise diplomatique.

2 f) Remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	1 642 900
1989/1990 : montant révisé	1 500 000
1990/1991 : montant prévu	1 200 000

48. Le montant prévu doit permettre de racheter aux gouvernements qui fournissent des contingents le matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'ONU. Pour calculer le montant prévu, on a pris comme base un taux de remboursement annuel de 30 % pour les deux premières années d'utilisation du matériel par la FINUL et de 20 % pour les deux dernières années.

49. Le montant indiqué a été calculé conformément à des directives générales convenues, selon lesquelles le paiement est étalé sur quatre ans. Lorsque le matériel a été intégralement payé, il devient la propriété de l'ONU, sauf s'il en a été convenu autrement pour certains articles.

3. Relève des contingents

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	8 203 000
1989/1990 : montant révisé	8 270 000
1990/1991 : montant prévu	8 400 000

50. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents à l'expiration de leur tour de service, d'une durée de six mois environ, ainsi que le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, humanitaires ou autres. Le montant prévu comprend le coût des avions

/...

affrétés, celui du transport par autocar jusqu'au lieu d'embarquement et à partir du lieu de débarquement et le transport des bagages au sol. Ledit montant a été calculé sur la base des coûts actuels.

4. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	2 960 000
1989/1990 : montant révisé	2 000 000
1990/1991 : montant prévu	2 000 000

51. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les indemnités qu'ils versent aux membres de la Force, en vertu de leur législation ou de leur réglementation nationale, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputables au service auprès de la FINUL.

5. Bien-être et loisirs

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	992 900
1989/1990 : montant révisé	1 000 000
1990/1991 : montant prévu	950 000

52. Le montant prévu doit permettre de verser 10,50 dollars par jour aux membres des contingents lors des permissions de détente qui leur sont accordées à raison d'un maximum de sept jours au cours de chaque période de six mois (860 000 dollars). Le montant prévu doit aussi permettre d'acheter des fournitures et du matériel pour les loisirs et les sports, de louer des films et d'entretenir les installations de loisirs et de sport (90 000 dollars).

6 a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : montant effectif	69 403 000
1989/1990 : montant révisé	69 470 000
1990/1991 : montant prévu	69 470 000

53. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard de 950 dollars par mois pour tous les officiers et hommes de troupe, plus un supplément de 280 dollars par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % au maximum dans le cas des contingents logistiques et 10 % au maximum dans le cas des autres contingents).

6 b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	4 915 900
1989/1990 : montant révisé	4 914 000
1990/1991 : montant prévu	4 914 000

54. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles.

7. Système intégré de gestion

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	-
1989/1990 : montant révisé	492 000
1990/1991 : montant prévu	55 000

55. Le montant prévu permettra de couvrir en 1990 une part du coût du système intégré de gestion inscrit au chapitre 28A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 1/. On a tenu compte du montant qui avait déjà été prévu à ce titre en 1989.

8. Contributions du personnel

Dollars E.-U.

1988/1989 : montant effectif	1 744 000
1989/1990 : montant révisé	2 248 000
1990/1991 : montant prévu	2 320 000

56. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 1 b) des prévisions de dépenses intitulée "Traitements et dépenses connexes de personnel" sont exprimées en montants nets. Le montant prévu ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions auxquelles les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

9. Recettes provenant des contributions du personnel

Dollars E.-U.

1988/1989 : recettes	1 744 000
1989/1990 : montant révisé	2 248 000
1990/1991 : montant prévu	2 320 000

/...

57. Les traitements et émoluments connexes des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après le barème figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation. Toutes les recettes qui proviennent des contributions du personnel et qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts. Le compte de chaque Etat Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de la FINUL. Le montant des contributions du personnel prévues à la rubrique 7 des prévisions de dépenses est porté en recettes à la présente rubrique comme recettes provenant des contributions du personnel.

10. Autres recettes

	<u>Dollars E.-U.</u>
1988/1989 : recettes	20 000
1989/1990 : montant révisé	20 000
1990/1991 : montant prévu	20 000

58. Est inscrit à cette rubrique le montant estimatif des recettes qui proviendront de la vente de matériel et de fournitures vétustes ou excédentaires.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6), vol. II.

-----